



Président :  
**Bernard EUZET**

Avec la loi du 21 juillet 2009 "Hôpital, patients, santé et territoire" qui a transféré la mission des Cram relative à la politique sanitaire et médico-sociale aux ARS, les Cram sont devenues Carsat, les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail. Les Carsat reprennent en propre la gestion de l'assurance retraite que leur déléguait jusqu'alors le Cnav et ce, dans leur cadre territorial. Elles conservent leurs missions relatives à l'Assurance Maladie Risques Professionnels et le Service social.



Directeur :  
**Yves GALÈS**

La Carsat Auvergne compte parmi les acteurs économiques les plus importants de la région :

- > par le nombre d'emplois qu'elle assure (574) ;
- > par les rapports qu'elle entretient avec les entreprises et les collectivités territoriales ;
- > par les sommes qu'elle redistribue (près de 2 milliards d'euros).

## **Carsat Auvergne, la double assurance : garantir la retraite, protéger la santé.**

### **Dans le domaine de l'Assurance Retraite**



#### **Préparer et accompagner la RETRAITE**

##### **Simplifier pour les entreprises et améliorer pour tous la qualité des données sociales**

La Carsat propose conseil et assistance aux entreprises pour leur permettre d'établir leur déclaration annuelle des données sociales (DADS) dans les meilleures conditions. Elle centralise le recueil des données sociales et assure la redistribution des informations à ses partenaires sociaux et fiscaux.

##### **Gérer les comptes retraite des salariés**

Dès le 1<sup>er</sup> emploi, même saisonnier, l'Assurance Retraite ouvre un compte individuel retraite pour chaque salarié. À partir des déclarations des données sociales que lui adressent chaque année employeurs et organismes sociaux, elle enregistre sur ce compte salaires et cotisations versés.

##### **Préparer et calculer la retraite**

Elle aide les futurs retraités à préparer leur retraite et instruit leurs dossiers (98 % des dossiers payés dans le mois suivant la 1<sup>re</sup> échéance due, hors conventions internationales).

##### **Payer les retraites et participer à l'amélioration du bien-être des retraités**

L'Assurance Retraite assure le paiement mensuel des retraites (291 074 retraités en 2009). Elle favorise l'adaptation des retraités à leur nouvelle vie et leur maintien à domicile dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie (plus de 8,7 millions d'€).

### **Dans le domaine de l'Assurance Maladie**

#### **Agir pour la SANTÉ**

- au travail (prévention des risques professionnels)



##### **Aider à prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail**

L'Assurance Maladie Risques Professionnels assure une mission de conseil, d'expertise et d'information : diagnostic et analyse des risques, promotion de politiques de prévention, mise à disposition d'outils d'information, actions de formation...

**et gérer l'assurance "accidents du travail"** : calcul du coût du risque professionnel et notification à chaque entreprise du taux de sa cotisation annuelle.

- et au quotidien



##### **Accompagner les personnes en difficulté**

L'Assurance Maladie Service social facilite l'accès aux soins, favorise l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et intervient dans la prévention et le traitement de la dépendance des personnes âgées et/ou handicapées.